

Initiatives ministérielles

Ce qui se passe sans aucun doute, c'est que le gouvernement fédéral n'assume plus ses responsabilités à l'égard des Canadiens et plus particulièrement des habitants de ces trois provinces.

Je pense qu'on pourrait se demander pourquoi. Comme nous l'avons précisé, c'est notamment parce que le gouvernement considère que ces provinces sont nanties et qu'elles peuvent supporter toutes seules les coûts en question.

Le fait est que pour les gens qui ont besoin d'aide, la province où ils vivent importe peu, et la moitié des gens dans cette situation sont établis en Ontario.

Étant donné la situation financière difficile à laquelle nous sommes confrontés depuis un an à un an et demi, la province subit comme le reste du pays, les répercussions très négatives de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Elle est également victime des modifications au régime d'assurance-chômage. Elle est particulièrement frappée par le nombre croissant de chômeurs et je crains fort qu'après avoir toujours versé au gouvernement fédéral plus qu'elle ne recevait, elle devienne une province défavorisée à la suite de ces modifications et de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Au Canada, 450 000 personnes ont perdu leur emploi et la plupart en Ontario; ces suppressions d'emplois ont d'énormes répercussions sur les programmes offerts dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Je voudrais rappeler aux Canadiens qu'aux termes du projet de loi C-21, les gens ont dû notamment travailler un plus grand nombre de semaines pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. En outre, le projet de loi prévoyait une réduction des prestations d'assurance-chômage en cas de licenciements.

Ces deux mesures mises ensemble ont certes des répercussions catastrophiques sur le Trésor de l'Ontario.

Je ne peux m'empêcher de souligner que nous ne devons jamais oublier que le Régime d'assistance publique du Canada a été établi pour aider la population et que l'évaluation du gouvernement de l'Ontario par le gouvernement fédéral relève de la plus pure ignominie.

Une chose tout à fait semblable s'est produite dans le cas du Financement des programmes établis, qui avait d'abord été mis sur pied en vue d'indemniser les provinces de la perte de recettes que leur causait la réforme fiscale.

Depuis l'établissement de ces programmes, les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédés ont apporté des modifications qui ont miné le montant des paiements de transfert que le gouvernement devrait toujours verser à toutes les provinces. Les libéraux sont indirectement revenus à la charge au moins à deux reprises après avoir présenté ce qui semblait être, au premier abord, un programme généreux et qui l'aurait effectivement été s'il avait été maintenu. Étant donné la philosophie des libéraux au moment où ils formaient le gouvernement, philosophie qui correspond d'ailleurs à celle des conservateurs aujourd'hui au pouvoir, je suppose que. . .

• (1550)

Une voix: Comment savez-vous cela?

M. Fisher: Je me réjouis que vous posiez la question. Il existe des tonnes de statistiques et de preuves à cet effet.

Au départ, des garanties de recettes étaient prévues pour les provinces concernant les paiements de transferts prévus aux termes du Financement des programmes établis, mais, en 1982, je ne me souviens plus qui était ministre des Finances, fort probablement MacEachen, mais peut-être même Turner, peu importe, on a modifié la formule pour éliminer la garantie de recettes.

Puis, nous avons connu ces années formidables où la formule du six et du cinq était appliquée. Nous n'avons pas oublié cette formule ni son effet sur nos chèques de paye. Je la rappellerais certainement aux Canadiens, du moins à ceux qui l'ont oubliée et je doute qu'ils soient très nombreux. Nous commençons alors à perdre notre capacité de compenser l'inflation, perte dont font état nos chèques de paye depuis, et en plus il y a eu les programmes des conservateurs et une taxe imposée aux travailleurs.

La partie enseignement du Financement des programmes établis a été réduite lors du programme des six et cinq pour cent. C'est tout à l'honneur du gouvernement de l'époque, encore que l'on puisse se demander pourquoi il ne l'a pas appliqué à la partie assurance-santé également, mais c'est ainsi. La partie enseignement, elle, a été limitée et en conséquence, la recherche, le développement et l'enseignement postsecondaire ont souffert considérablement.

Les conservateurs, insatisfaits des réductions apportées par les libéraux au Financement des programmes établis, s'y sont attaqués à trois reprises. Ils ont changé la formule liant les transferts à la croissance du PIB, en 1986, pour le lier à cette croissance moins deux points de